

# Mairie de LAISSAUD

04 79 28 92 94

C'est la  
rentrée!



## DOSSIER D'INSCRIPTION ET REGLEMENT

CANTINE  
GARDERIE PERISCOLAIRE  
2021-2022

# REGLEMENT DE L'ACCUEIL ENFANCE

## Rentrée 2021/2022 : accueil périscolaire garderie et cantine

Le présent dossier d'inscription devra être retourné à la mairie, accompagné des pièces suivantes :

- Fiche individuelle de renseignements complétée et signée
- Inscription cantine/garderie complétée et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de soins complétée et signée.

**Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.**

### Article 1 : Horaires

**Accueil périscolaire** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe.
- Le soir : de la sortie de la classe jusqu'à 18h30.

**Cantine scolaire** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- De 11h45 à 13h45

### Article 2 : Lieu d'accueil

L'accueil des enfants se fera à l'école et dans les locaux de la commune.

**En ce qui concerne, la garderie le matin, les parents doivent impérativement accompagner leur enfant jusqu'au local de la garderie.**

### Article 3 : Conditions d'inscription

**Pour la garderie et la cantine**, les inscriptions peuvent être effectuées à l'année, au mois, ou occasionnellement.

**Pour la garderie, toute inscription doit être effectuée par écrit :**

- Fiche ci-dessous complétée pour les inscriptions annuelles à transmettre à la mairie
- Uniquement par mail à [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com) La mairie se donne un délai de 48h maximum pour répondre à votre demande. Si vous ne recevez pas un accusé de réception par mail, cela signifie que votre demande n'a pas été validée. L'agent ne pourra pas accueillir votre enfant s'il n'est pas inscrit.

**Pour la cantine, elles se feront au plus tard le jeudi de la semaine précédente**

**avant 8h30** afin de nous permettre de gérer la commande des repas, à l'adresse :

[periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

**Pour la rentrée scolaire du 2 septembre 2021, veuillez à inscrire votre enfant avant le dimanche 15 août dernier délai.**

**A défaut d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli la semaine de la rentrée.**

## **Article 4 : Annulation d'une inscription**

Pour la cantine ET la garderie, **en cas absence alors que votre enfant est inscrit**, vous devez prévenir par mail à l'adresse [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

**Concernant la garderie**, le passage sera facturé s'il n'a pas fait l'objet d'une demande d'annulation en amont à [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com). Si la demande d'annulation n'a pas fait l'objet d'un accusé de réception, c'est qu'elle n'a pas pu être prise en compte, la mairie se réservant un délai de 48h pour gérer toutes vos demandes.

**Concernant la cantine**, en cas d'absence, le repas vous sera facturé (sauf sorties scolaires ou grève). Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit au restaurant scolaire, le repas reste dû.

En cas d'absence prolongée, vous devez prévenir par mail à l'adresse [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com) et fournir un **justificatif dans les 48 heures**. **Dans ces conditions**, les repas que **nous pourrons** annuler auprès du traiteur, ne vous seront pas facturés.

## **Article 5 : La santé de l'enfant**

Nous vous demandons de nous informer de toute spécificité médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications...).

**Aucun traitement médical n'est administré.**

Lors des inscriptions, ou à sa survenance, tout problème de santé, traitement médical, etc. doit être signalé, ainsi que toutes recommandations, observations ou régime particulier. Les allergies à certains aliments et problèmes de santé sont prises en compte sur justificatif médical et nécessitent **OBLIGATOIREMENT** la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), dès la rentrée scolaire. Le PAI se formalise par un contrat écrit entre le directeur de l'école, l'enseignant, le médecin scolaire, la famille et le responsable périscolaire communal.

## **Article 6 : Tarifs**

Il est fixé et révisé par délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2021/2022, les tarifs sont de :

- **Garderie du matin** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Garderie du soir** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Cantine** : Prix du repas 5 €

## **Article 7 : Facturation**

Pour la garderie et la cantine, la facturation a lieu mensuellement.

## **Article 8 : retards**

Il est impératif que les familles respectent les horaires définis.

Pour la garderie :

- **Chaque retard au-delà de 18h30 sera noté et facturé 4 euros supplémentaires**
- Trois retards entraîneront l'exclusion du service.

### **Article 9 : Discipline**

Le RPI a mis en place une charte de bonne conduite commune aux trois écoles. Elle fixe les règles de fonctionnement de la garderie et de la cantine qui comprennent une exclusion en cas de non-respect de ces règles et de trois avertissements consécutifs. **Cette charte est annexée au dossier d'inscription, merci de la lire avec votre enfant.**

### **Article 10 : Obligations des familles**

Le dossier d'inscription devra être déposé en mairie accompagné impérativement des pièces à fournir. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Le dossier d'inscription est à transmettre à la mairie le dimanche **15 août 2021** au plus tard et en cours d'année pour tout nouvel arrivant.

**Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone, ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription.**

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents sur [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

### **Article 11**

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec la mairie pour toute question.

**Le Maire**  
  
**Nathalie Poméon**

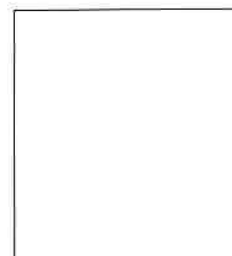
## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2021/2022 RPI

### ENFANT :

NOM .....PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE : ..... GARCON  FILLE

CLASSE.....



### LES PARENTS :

Situation familiale : Marié(e)  Vie maritale  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)

PERE	MERE
Nom/prénom : .....	Nom/prénom : .....
Adresse complète : ..... ..... .....	Adresse complète : ..... ..... .....
<b>Téléphone :</b> Domicile..... Portable..... Travail.....	<b>Téléphone :</b> Domicile..... Portable..... Travail.....
Email : .....	Email : .....

**Santé de l'enfant :** indiquer toute information concernant la santé de votre enfant (allergies, contre-indications, PAI):.....  
.....

**QUALITE DU SIGNATAIRE :** .....

**DATE :** .....

**SIGNATURE :**

# INSCRIPTION CANTINE / GARDERIE 2021-2022

Bulletin à compléter et à remettre à la Mairie

Heures de fonctionnement :  
Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis :  
7h30 – 8h30 / 11h45 – 13h45 / 16h30-18h30

Toutes communication concernant les inscriptions et demandes d'annulation doivent être effectuées par mail : [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

En cas d'urgence et pendant les heures de fonctionnement du service uniquement, vous pouvez joindre le personnel au 06 85 34 69 96

Aucune inscription ou annulation d'inscription effectuée par téléphone ne sera prise en compte.

NOM	
PRENOM	
CLASSE	

Mode d'inscription :

- Occasionnel  
 Annuel

Si vous avez coché, mode d'inscription annuel, merci de préciser les plages ci-dessous :

JOURS	GARDERIE		CANTINE
	MATIN	SOIR	
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Date et signature

# AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT Année Scolaire 2021-2022

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant (Nom Prénom).....

## SANTE DE L'ENFANT

**Allergies et contre-indications médicales :**

**Votre enfant bénéficie t'il d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) pour raison médicale ?**

Indiquer toute information concernant la santé de votre enfant que vous souhaitez nous transmettre

• **Autorise les responsables de l'accueil périscolaire (animateurs et personnel communal) :**

- A faire soigner l'enfant (Nom et prénom).....
- A hospitaliser et à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence.

**Médecin traitant :**.....

Adresse et téléphone :.....

• **Habilite la ou les personne(s) suivante(s) à prendre l'enfant en charge à la sortie de la garderie :**

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....  
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....  
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....  
.....

• **Certifie être titulaire du contrat d'assurance de Responsabilité Civile Chef de famille**

N° de police : ..... Souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

..... Adresse :.....

• **PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE**

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement cantine / Garderie Périscolaire 2021-2022

Qualité du signataire :.....Date :..... Signature :

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette chartre définit les règles de fonctionnement de la garderie et le temps de la cantine afin qu'il y fasse bon vivre.  
Il en résulte des principes de citoyenneté qui ne sont pas une suite d'interdictions mais plutôt un art de vivre ensemble.

## Les objectifs :

- Permettre à chacun de se sentir respecté.
- Offrir le meilleur climat possible.
- Acquérir peu à peu de l'autonomie.

## SAVOIR VIVRE

- J'obéis à tous les adultes encadrants.
- En toutes circonstances, j'ai une attitude et un langage corrects envers toutes les personnes, enfants et adultes.
- Je suis poli(e) avec tout le monde, je n'oublie pas les règles de politesse (bonjour, merci, pardon, ...)
- Je me respecte et je respecte les autres en excluant les injures et les paroles grossières.
- Je deviens responsable.

## DANS LA COUR

- Je joue gentiment dans la cour, sans violence, sans insulte et règle mes problèmes par des moyens pacifiques.
- Je respecte les jeux des autres.
- Je respecte les installations mises à ma disposition.
- Je laisse en bon état les murs, le grillage, etc...
- J'utilise les poubelles et respecte les plantations.
- Je demande la permission pendant la récréation pour aller aux toilettes.

## DANS LES COULOIRS

- Je range correctement mes affaires et je respecte celles des autres en évitant de marcher dessus.
- Je marche silencieusement sans courir.

## DANS LES TOILETTES

- Je laisse les toilettes propres et je tire la chasse d'eau.

- Je ne joue pas dans les toilettes et ne monte pas sur les toilettes.
- Je respecte l'intimité et j'évite de rester à attendre les copains aux toilettes.
- Je referme bien le robinet d'eau et je ne gaspille pas l'eau en m'amusant.
- Je ne gaspille pas le papier.

## A LA SORTIE

- Je sors des activités silencieusement et sans courir.
- Je me place dans le rang destiné à mon bus.

## A LA CANTINE, A LA GARDERIE

- Je pense à passer aux toilettes avant de manger si besoin.
- Je me lave les mains
- Je rentre calmement et sans pousser.
- Je parle sans crier et je lève la main si besoin
- Je mange proprement sans jouer avec la nourriture.
- J'évite de me balancer sur ma chaise.
- J'obéis et je respecte le personnel.
- J'évite de gaspiller la nourriture.
- Je prends soin de la vaisselle.
- Je débarrasse correctement.
- Je suis calme et respectueux envers mes camarades et les adultes encadrants.
- J'écoute l'adulte et je lève le doigt si besoin.
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition.
- Je profite de la récréation pour aller aux toilettes et ainsi je ne gêne pas les temps d'activités.

## SANCTIONS ET REPARATIONS

- Je répare la bêtise commise.
- Je suis isolé si je suis perturbateur.
- Toute faute importante sera mentionnée par écrit et les parents en seront informés.
- En cas de récidive une exclusion peut être envisagée.
- Dans les cas importants, un entretien avec les parents, l'élève et l'équipe encadrante devra avoir lieu.